

RÉGLEMENTATION ET PRÉPARATION D'UNE INSPECTION SDJES ET CAF

LES DÉTAILS DE LA FORMATION

OBJECTIFS

A l'issue de cette formation, les participants seront capables :

- d'appliquer la réglementation dévolue à la gestion d'un ACM ;
- de collecter, de classer et d'afficher les documents nécessaires ;
- de se mettre en conformité en vue d'une inspection ;
- de se mettre en conformité en vue d'un contrôle CAF.

CONTENU

Au cours de cette journée les points suivants seront abordés :

- la réglementation des ACM ;
- les obligations légales ;
- présentation des documents à collecter ;
- mise en situation d'une inspection CAF.

MODALITES TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES

- tour de table ou questionnaire de positionnement et attentes ;
- méthode pédagogique active et participative ;
- évaluation (validation des objectifs) : exercices, mise en situation ;
- documents remis : aides mémoires, fiche récapitulative.

SUIVI ET EVALUATION

- émargement par les stagiaires et intervenants ;
- positionnement en début et fin de formation ;
- questionnaire de satisfaction en ligne ;
- délivrance d'une attestation de fin de formation.

CONTACT FÉDÉRATION :

Pôle Formation : formation@famillesrurales85.org
02 51 44 37 92



toute personne encadrant



de 4 à 12 personnes



aucun prérequis



1 jour de 7h,
soit 9h00 à 17h00



Laure DROUET / Enriquer
DOUILLARD
Chargés de mission



Fédération Familles Rurales de
Vendée (ou décentralisation
sur un territoire en fonction des
inscriptions)



jeudi 20 mars 2025



réseau : 310€ net de TVA
hors réseau : 360 € net de TVA

Inscription possible jusqu'à 15 jours avant la 1ère date de formation.